

Un cadre conceptuel pour le traitement du passé

Essential

03/2013



Éditeur

swisspeace est un institut de recherche sur la paix orienté vers la pratique siégeant à Berne, en Suisse. Son but est de prévenir les conflits armés et de contribuer à la résolution durable des conflits.

Le programme traitement du passé

Le programme traitement du passé de swisspeace soutient les acteurs non gouvernementaux et étatiques dans l'élaboration, la mise en œuvre, le monitoring et l'évaluation des activités en relation avec le traitement du passé. Le programme propose un large éventail de formations telles que des cours introductifs et des cours plus spécialisés sur certains aspects du traitement du passé. Le programme contribue à l'échange entre la recherche et la pratique au sein de swisspeace par ses projets de recherche, séminaires, conférences, publications et formations.

Série Essential

Avec sa série Essential, swisspeace offre aux praticiens un avis expert et informé sur divers thèmes de la promotion civile de la paix. Les Essentials sur le traitement du passé comprennent les titres suivants : « Securing Police Archives », « Archives for a Peaceful Future », « The Probative Value of Archival Documents » et « Gender and Dealing with the Past ».

Photo de couverture

Musée de la « Task Force Detainees », Manila, Philippines.
Droit d'auteur : Tobias Affolter.

Traduction

Julie Bernath, Maya Chollet

Partenaires

swisspeace est un institut associé de l'Université de Bâle et membre de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH).

[swisspeace](http://swisspeace.ch)

Sonnenbergstrasse 17
PO Box, 3000 Bern 7
info@swisspeace.ch

Un cadre conceptuel pour
le traitement du passé
Principes et pratiques de l'holisme

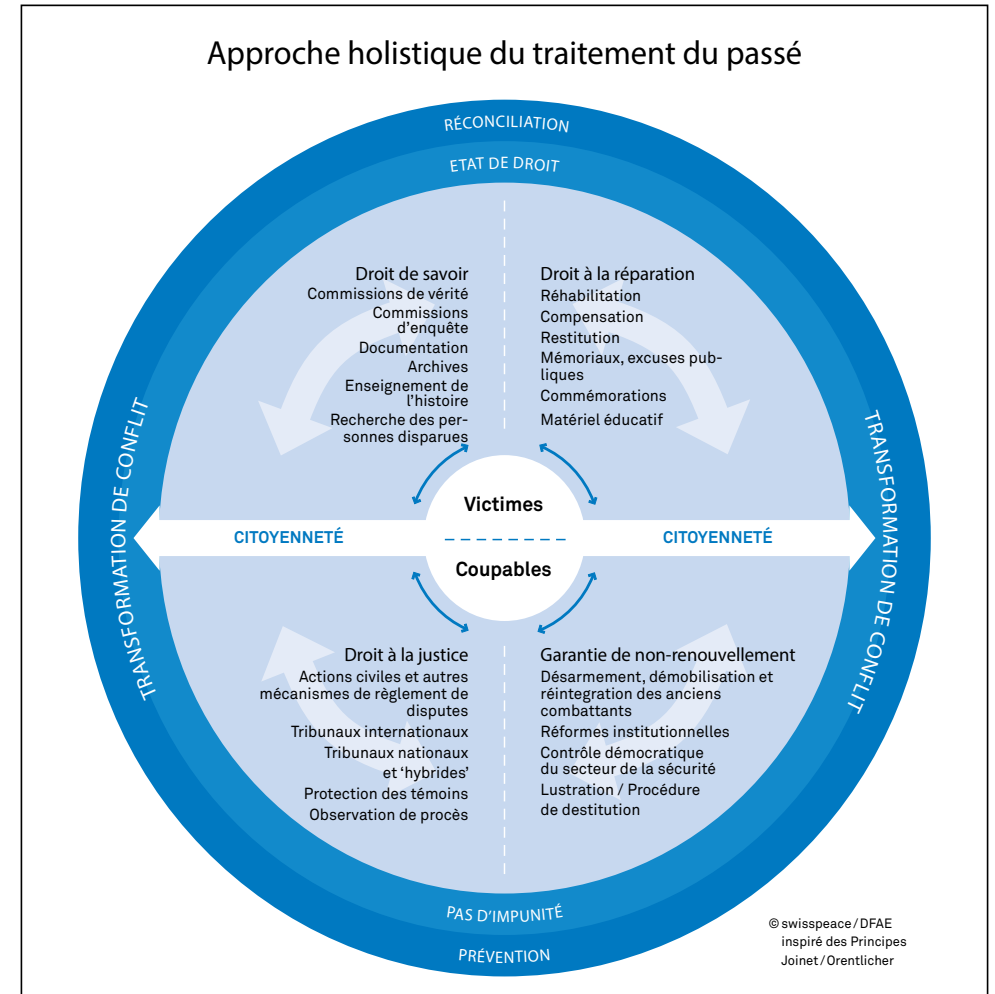
1	<u>Une approche holistique du traitement du passé</u>	02
2	<u>Les quatre piliers d'une approche holistique du traitement du passé</u>	04
3	<u>Défis et opportunités de l'holisme dans la pratique</u>	13
	<u>À propos de swisspeace</u>	19

1 Une approche holistique du traitement du passé

En 1997, la Commission des droits de l'Homme de l'ONU a approuvé un ensemble de principes tels que recommandés par le rapporteur spécial Louis Joinet dans son [rapport](#) sur la question de l'impunité des auteurs des violations des droits de l'Homme. Ces principes prônent des actions dans quatre domaines qui sont désormais reconnus comme les piliers principaux d'une approche holistique du traitement du passé :

- Le droit de savoir
- Le droit à la justice
- Le droit à la réparation
- La garantie de non-renouvellement

Le *cadre conceptuel pour le traitement du passé*, développé par swisspeace et le Département Fédéral des Affaires Etrangères, est basé sur ces principes et les recommandations subséquentes.¹ Il contient les quatre domaines principaux et les mécanismes d'une approche holistique du traitement du passé, indiquant que tous les domaines s'influencent mutuellement et dépendent les uns des autres. L'attention principale est portée sur les victimes et les auteurs de crimes et leur transformation en des citoyens aux droits égaux. Le diagramme suggère par ailleurs que le traitement du passé est un processus de long terme qui a pour but d'établir une culture de responsabilité, de l'État de droit et de la réconciliation.



1 UN Document E/CN.4/2005/102/ Add.1, Report of Diane Orentlicher, independent expert to update the Set of principles to combat impunity - Updated Set of principles for the protection and promotion of human rights through action to combat impunity.

2 Les quatre piliers d'une approche holistique du traitement du passé

Chacun des quatre droits formant la base d'une approche holistique du traitement du passé est détaillé en trois éléments clés :

- Un droit individuel pour la victime et sa famille
- Un droit collectif pour la société
- Une obligation de la part du gouvernement de s'assurer que ces droits soient garantis et réalisés

2.1 Le droit de savoir

Le droit de savoir fait référence à l'importance de la connaissance individuelle et collective des causes, expériences et héritages des violations des droits de l'Homme. L'acquisition d'un tel savoir n'est pas un simple exercice d'enquête. Il existe plusieurs mécanismes qui peuvent être employés afin de contribuer à établir un processus de prises de décision de plus long terme pour répondre aux besoins des individus et sociétés dans la construction de connaissances et de vérités sur le passé. Ce faisant, le but est de préserver les mémoires, de sécuriser la documentation et de protéger l'histoire d'arguments révisionnistes.

Personnes disparues

La recherche de personnes disparues est une des priorités absolues pour les proches et les victimes. Elle est donc souvent une des premières mesures de traitement du passé qui sera prise. Savoir ce qui est arrivé aux membres des familles et aux amis portés disparus et savoir s'ils sont encore en vie est crucial pour les proches. C'est pour cette raison que les exhumations et les enquêtes médico-légales sont essentielles, même après des années de disparition. Dans de nombreux cas, seule la confirmation de la mort d'une personne peut permettre le début d'un processus de deuil.

La [Commission Internationale des Personnes Disparues \(ICMP\)](#) a été établie en 1996 pour s'assurer de la coopération des gouvernements en matière de localisation et d'identification des personnes disparues lors des conflits armés en ex-Yougoslavie. L'ICMP a ouvert la voie en utilisant l'ADN comme une première étape dans l'identification d'un grand nombre de personnes disparues lors des conflits armés et contribue à développer des cérémonies de commémoration adaptées et des hommages aux disparus.

Commissions de vérité

Durant les 30 dernières années, un grand nombre de commissions de vérité (et de réconciliation) ont été établies. Leurs mandats et leurs impacts ont cependant varié. Dans certains pays, les rapports finaux des commissions n'ont pas été publiés alors que dans d'autres, le travail de la commission a été intensément documenté et rendu accessible au public (exemples: [Afrique du Sud](#); [Argentine](#)).

Commissions d'enquête

Les Nations Unies font de plus en plus recours à cet instrument que sont les commissions d'enquête internationales, particulièrement dans les situations où les États ne sont pas capables ou n'ont pas la volonté de conduire eux-mêmes les enquêtes.

En 2009, une [commission d'enquête](#) dirigée par le Juge Richard Goldstone a enquêté sur les événements durant la Guerre de Gaza. En 2010, le Secrétaire des Nations Unies a désigné un panel d'experts sur la responsabilité au Sri Lanka. En 2011, le Conseil des Droits de l'Homme a établi une commission d'enquête internationale indépendante pour enquêter sur les allégations de violations des droits de l'Homme en Syrie depuis mars 2011.

Archives

Rendre les archives accessibles au public est crucial pour la découverte de la vérité. Pour cette raison, les archives sont souvent susceptibles d'être détruites pendant les coups d'états et les révolutions.

Au Guatemala, la totalité des archives de la police sont en cours de digitalisation et de mise à disposition du public grâce à une initiative nationale. Les Archives Fédérales Suisses soutiennent cette action par l'intermédiaire de swisspeace en étant les gardiennes des copies de sécurité de tous les documents digitalisés et en formant le personnel des archives.

2.2 Le droit à la justice

Le droit à la justice fait référence au devoir des Etats de tenir responsables les auteurs de violations des droits de l'Homme. Le droit international des droits de l'Homme et le droit international humanitaire prescrivent ce devoir et s'assurent que les amnisties pour les actes de torture, crimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité ne soient plus possibles. Des procès justes et transparents sont perçus comme le mécanisme primaire pour garantir une responsabilité légitime qui peut défier les cultures de l'impunité et assurer aux victimes que leurs souffrances soient reconnues légalement. Pour chaque société qui entreprend un processus de traitement du passé, il est nécessaire de prendre des décisions quant au type de procès le mieux approprié pour trouver une forme de responsabilité légitime et adaptée au contexte donné.

Les tribunaux internationaux

Après les conflits violents en Ex-Yougoslavie et au Rwanda, le Conseil de Sécurité de l'ONU a établi des tribunaux ad hoc afin de poursuivre ceux qui sont responsables d'actes de génocide, de crimes de guerre

et de crimes contre l'humanité commis durant les conflits (cf. [ICTY](#)). Par ailleurs, en 1998, le Statut de Rome a instauré la [Cour Pénale Internationale](#) de La Haye comme la première cour pénale internationale permanente régie par un traité et ayant pour mandat de mettre un terme à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale. Ce statut est entré en vigueur en 2002.

Les tribunaux hybrides ou mixtes

Ces tribunaux sont habituellement situés dans le pays concerné et le personnel est recruté à partir d'un pôle d'experts à la fois local et international. Les exemples de ce genre de tribunaux incluent le [Tribunal Spécial pour la Sierra Leone](#), les [Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens](#) (CETC) ou la [Chambre des crimes de guerre de la Cour d'Etat de Bosnie-Herzégovine](#).

Les poursuites judiciaires nationales

Peu d'Etats poursuivent eux-mêmes les crimes internationaux commis par leurs propres citoyens. Souvent, les procédures pénales ne peuvent pas avoir lieu parce que les personnes responsables des violations passées des droits de l'Homme demeurent au pouvoir ou à cause de la crainte que les poursuites conduisent à de nouvelles violences (p.ex. Espagne). Parfois, c'est l'existence d'une culture de l'impunité qui a le même effet (p.ex. Guatemala, Afrique du Sud, El Salvador). La poursuite des crimes commis à l'extérieur du territoire de l'Etat ou par des citoyens d'autres pays est encore plus difficile. Le nombre de procédures en cours au nom de ladite juridiction universelle² est à ce jour encore très limité.

- 2 Selon le principe de juridiction universelle, chaque Etat a le droit de poursuivre en justice des crimes ayant eu lieu à l'extérieur de son territoire selon la jurisprudence nationale, indépendamment de l'endroit du crime ou de la nationalité de celui l'ayant perpétré, même lorsque les intérêts nationaux ne sont pas affectés. Au nom de la communauté internationale (sur une base de confiance) un Etat devrait punir les crimes qui sont considérés si graves qu'ils concernent et menacent l'ensemble de la communauté internationale (parmi lesquels les génocides, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et la torture).

Des décennies après les violents événements dans plusieurs Etats d'Amérique Latine (p.ex. Argentine, Chili), plusieurs des principaux responsables de crimes commis durant la dictature militaire sont à présent poursuivis en justice.

2.3 Le droit à la réparation

Le droit de réparation fait référence à la restitution, l'indemnisation ou la réadaptation octroyée aux victimes de violations des droits de l'Homme. De tels actes sont destinés à reconnaître les souffrances endurées, à promouvoir la dignité et à soutenir les efforts en cours de renforcement des capacités.

La restitution de propriété et l'indemnisation

La restitution de la propriété après les conflits violents est importante mais reste rare. Dans les cas où la restitution de la propriété perdue n'est pas possible, les victimes reçoivent parfois des indemnités financières.

En 1991, le Conseil de Sécurité de l'ONU a établi la Commission d'Indemnisation des Nations Unies (CINU) avec pour mandat de s'occuper des dommages causés durant l'invasion iraquienne au Koweït. Bien que considérées au début comme controversées, les procédures de la Commission qui autorisaient les plaintes individuelles sont désormais devenues un modèle pour les programmes similaires d'indemnisation.

Réparations collectives et individuelles

Les réparations individuelles peuvent prendre de nombreuses formes, par exemple une assistance psychosociale ou médicale, une opportunité d'éducation ou des microcrédits. Dans les cas où il y a un grand nombre de victimes, des programmes de réparations collectives sont souvent plus adaptés.

En 2009, l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM) a établi un programme d'assistance pour les victimes en Sierra Leone. L'assistance est adaptée aux catégories de personnes à besoins spécifiques, par exemple une assistance médicale pour les victimes de violences sexuelles et des opportunités d'éducation pour les enfants. Dans le contexte du Statut de Rome de la CPI, un fond au profit des victimes a été établi afin de financer les activités visant à réparer le tort résultant de crimes relevant de la compétence de la CPI. De tels projets peuvent par exemple se concentrer sur les groupes de personnes déplacées à l'intérieur d'un territoire, les orphelins, les victimes d'abus sexuels ou les personnes handicapées.

Réadaptation symbolique

Le grand nombre de mémoriaux, musées (et monuments) à travers le monde démontre l'importance, pour les victimes et leurs parents, que les abus du passé soient reconnus publiquement.

Le Chili a inauguré un "musée de la mémoire" pour rappeler au peuple chilien les injustices endurées sous le régime militaire. En Argentine, Memoria Abierta rend accessible la documentation de la dictature militaire. Dans ses archives en ligne, Memoria Abierta présente également le matériel des archives CONADEP tels que des photos et documents écrits.

2.4 La garantie de non-renouvellement

Le traitement du passé a pour but de contribuer au non-renouvellement des violations passées des droits de l'Homme. 'Nunca más!' – 'Plus jamais !' était le slogan des mouvements en faveur des droits de l'Homme en Amérique Latine qui ont initié l'examen du passé violent de pays tels que l'Argentine, le Chili, le Brésil, le Pérou ou le Guatemala. Le non-renouvellement

de violations systématiques des droits de l'Homme présuppose l'existence de structures démocratiques, d'un contrôle civil des forces de sécurité, d'un système judiciaire performant et de l'État de droit. La mise en place de telles structures est coûteuse et représente un processus complexe et de long terme. Ce processus débute souvent avec des programmes de démobilisation et de désarmement, des élections justes et libres, suivis de réformes du secteur de sécurité, de réformes constitutionnelles et de la mise en place d'un système judiciaire indépendant et performant.

Démobilisation et réintégration des combattants

A la suite des accords de paix, la démobilisation, le désarmement et la réintégration des groupes rebelles et la réorganisation d'une armée surdimensionnée constituent souvent un important premier pas vers l'amélioration de la sécurité de la population.

En Sierra Leone, les mesures pour le désarmement et la réintégration des anciens rebelles étaient supervisées par la mission de l'ONU, UNAMSIL.

Elections et réformes constitutionnelles

Après une guerre civile ou la chute d'un régime autoritaire, il y a de nombreux défis à relever et des décisions à prendre concernant la tenue d'élections justes et libres. Par ailleurs, des réformes constitutionnelles fondamentales sont nécessaires pour établir un gouvernement légitime. Ceci inclut le développement d'un contrôle parlementaire, le retranchement du pouvoir présidentiel et des mécanismes de contrôle des forces de sécurité.

La Tunisie a tenu ses premières élections démocratiques après les soulèvements du Printemps Arabe en octobre 2011 et avec un taux de participation de 90%. L'Assemblée Constitutionnelle élue est chargée d'adopter la nouvelle Constitution dans le cadre d'une année, avant la démission du gouvernement ad intérim et la nomination du nouveau gouvernement par cette même Assemblée.

Réformes du secteur de la sécurité

Les violations des droits de l'Homme qui ont généralement lieu durant les dictatures militaires ne peuvent être empêchées efficacement que si les forces de sécurité, en particulier l'armée et la police, sont contrôlées démocratiquement. Cela requiert une réorganisation ainsi que des formations.

Depuis 2010, la Commissaire guatémaltèque pour les réformes policières, Helen Mack, a travaillé sur la mise en œuvre complète de la réforme fondamentale de la police, initialement élaborée il y a de nombreuses années lors des accords de paix de 1997 et initiée par la [Commission Internationale contre l'Impunité au Guatemala \(CICIG\)](#).

Réformes du système juridique

Un système légal qui fonctionne peut aider à prévenir les violations des droits de l'Homme et les abus de pouvoir, c'est pourquoi les réformes fondamentales du système juridique à tous les niveaux sont une condition importante pour la garantie de non-renouvellement.

Après les 11 longues années de guerre civile en Sierra Leone, le système judiciaire défaillant a été reconstruit grâce au soutien international.

Lustration/Contrôle des fonctionnaires

Afin de consolider les structures démocratiques, les personnes responsables de violations des droits de l'Homme doivent se voir interdire l'accès aux positions politiques officielles ou être démis de postes officiels. Le rôle passé joué par les détenteurs de mandats publics doit être examiné afin d'accroître la crédibilité et la légitimité des nouvelles institutions.

L'Institut Polonais pour la Mémoire Nationale a instauré un bureau de contrôle qui utilise les archives des anciens services de sécurité de l'Etat pour vérifier si les déclarations des personnes visant des fonctions officielles ou exerçant des fonctions publiques sont exactes.

3 Défis et opportunités de l'holisme dans la pratique

Une approche holistique du traitement du passé reconnaît l'interdépendance des quatre piliers principaux que sont le droit de savoir, le droit à la réparation, le droit à la justice et la garantie de non-renouvellement. Le cadre conceptuel présenté ici peut être vu comme un point de départ pour une génération de pratique et de connaissance. Les praticiens et les chercheurs du traitement du passé doivent également soulever une série de questions supplémentaires qui détermineront le type, le cadre temporel, le contexte et la substance d'un tel processus.

3.1 Quel est le contexte ?

Le traitement du passé s'occupe, par définition, de questions très sensibles qui sont liées aux conflits du passé et qui comportent le risque de reconduire à de nouvelles tensions et violences. Une approche sensible aux conflits est donc essentielle lorsque l'on planifie et met en œuvre une stratégie de traitement du passé. Cela implique une analyse prudente du contexte dans lequel on opère ainsi qu'une évaluation de l'impact potentiel de nos interventions sur le conflit. En se basant sur une bonne compréhension, on aura une meilleure chance de minimiser les impacts négatifs imprévus sur les tensions et le conflit et d'accroître les opportunités pour bâtir des ponts.

défi : s'assurer que le processus de traitement du passé est sensible aux dynamiques des conflits et est ancré dans une compréhension nuancée des contextes sociaux, politiques, culturels et économiques

opportunité : élaborer un processus de traitement du passé sensible aux conflits, qui est empli de sens et porté par ceux qui ont été le plus affectés par les violations des droits de l'Homme

Chaque contexte a sa propre histoire, culture, religion, langue et tradition qui influencent comment une société choisit et est capable de faire face à son passé. Les processus du traitement du passé devraient prendre en compte ces conditions spécifiques. Ils devraient également assurer le renforcement des structures et mécanismes existants sur le terrain afin d'établir une capacité future pour affronter constructivement les conflits. Les approches de type « top-down » et les mesures imposées de l'extérieur ne recevront pas la légitimité nécessaire ni ne seront la base de processus durables. Un processus de traitement du passé devrait chercher à inclure comme participants actifs ceux qui ont été le plus affectés par les violations de droits de l'Homme ainsi que ceux qui ont été victimes de marginalisation à cause de violences, de leur statut social ou de leur situation géographique.

Le cadre conceptuel est un instrument de cartographie idéal. Il peut être utilisé afin d'établir une vue d'ensemble sur les initiatives existantes dans un contexte spécifique ainsi que sur les domaines qui ont été négligés et les besoins qui n'ont pas encore été pris en compte. Il peut aussi servir à établir des liens existants, des synergies et des possibilités entre diverses initiatives et des domaines sous-exploités pour le traitement du passé.

3.2 Qui sont les acteurs ?

La compréhension de l'importance du contexte apporte la compréhension de l'importance de la connaissance sur et de l'inclusion des acteurs significatifs. Cela peut inclure entre autres les gouvernements, les groupes de la société civile, les populations affectées, les auteurs des violations, les organisations internationales, d'autres Etats ainsi que des donateurs. Un processus de traitement du passé doit assurer que les perspectives des acteurs soient considérées et intégrées dans la mesure du possible afin de parvenir à un processus

significatif et légitime. Les acteurs pertinents peuvent changer au fil du temps alors que le contexte lui-même se modifie, ce qui fait de la réflexivité et de la flexibilité des caractéristiques importantes pour tout processus de traitement du passé. De plus, un processus de traitement du passé doit faire attention à ne pas fixer l'identité des acteurs, en particulier celles de "victimes" et "auteurs de violations". Une délimitation entre ces deux groupes d'acteurs peut être floue et même contre-productive.

défi : s'assurer que le processus de traitement du passé est basé sur les connaissances et la participation de tous les acteurs concernés

opportunité : élaborer un processus de traitement du passé qui est inclusif, pertinent et légitime

Le cadre conceptuel offre une optique systématique pour cartographier les acteurs étatiques et non-étatiques, les acteurs locaux, régionaux et internationaux. Il aide à identifier quels acteurs sont ou devraient être impliqués et comment les rôles peuvent être distribués. Il permet d'identifier les partenaires potentiels stratégiques.

3.3 Comment les mécanismes conduisent-ils à des processus plus larges ?

Tout processus de traitement du passé doit être vu comme l'un des éléments d'un ensemble plus large de transformations étroitement liées. Les mécanismes choisis ne conduiront pas nécessairement aux impacts désirés ou attendus et ne peuvent apporter à eux seuls les types de transformations à large échelle requis pour une paix juste et durable. Le cadre conceptuel démontre comment chacun des quatre droits, garantis par différents mécanismes et interventions, sont intégralement connectés. En outre, il montre comment ces droits doivent être vus en tant qu'éléments de la

transformation des victimes et des auteurs des violations en des citoyens qui peuvent jouer un rôle significatif dans l'établissement d'une société pacifique et démocratique. De cette façon, il agit comme un point de départ utile afin de conceptualiser la façon dont les pratiques et mécanismes spécifiques peuvent être connectés les uns aux autres et quels buts plus larges ils visent.

défi : s'assurer que les mécanismes et mesures d'un processus de traitement du passé peuvent contribuer à la transformation d'un conflit, à la réconciliation et à l'État de droit

opportunité : élaborer un processus de traitement du passé qui pourra contribuer positivement à des changements à long terme et à l'établissement d'une paix durable

L'approche holistique du traitement du passé peut contribuer à et soutenir la transformation du conflit et la réconciliation. Les conflits sont causés par des inégalités et des injustices politiques, sociales, culturelles ou économiques. Le traitement du passé vise et inclut la transformation des normes, des structures et des relations de pouvoir qui causent de telles inégalités et injustices. Cela peut être fait à un niveau individuel par le biais de la reconnaissance et de la réparation d'une marginalisation historique ou de souffrances endurées et par la garantie de droits fondamentaux de citoyenneté pour un accès égal aux ressources. Au niveau collectif, le traitement du passé peut contribuer à la réduction des attitudes sociales et des discours qui promeuvent les conflits entre les individus et les groupes et la discrimination envers certains pans de la société. De nouvelles relations peuvent être forgées par des actes symboliques tels que des excuses officielles, des commémorations, ou par des réformes institutionnelles. Au niveau de l'Etat, le traitement du passé inclut des transformations dans les structures politiques

telles que des réformes constitutionnelles ou des lois de citoyenneté. Ces changements peuvent contribuer à la transition vers la démocratie, une communauté politique commune et une paix durable.

Le cadre conceptuel rappelle aux praticiens et aux chercheurs du traitement du passé que chaque mécanisme distinct est une pièce d'un tout plus large à fort potentiel de transformation. Il peut fournir une base pour discuter des connections entre les mécanismes et pour formuler des objectifs larges et de long terme auxquels ils peuvent contribuer.

3.4 Qu'est-ce qui est possible ?

Après une guerre ou une dictature, un pays doit faire face à d'énormes coûts pour sa reconstruction et son développement économique. Lors de la planification des initiatives de traitement du passé, il est important de travailler avec des budgets financiers réalistes, durables, et d'anticiper les futurs besoins et coûts. Cela peut éviter de générer des attentes fausses et irréalistes – particulièrement auprès des victimes – et aider à l'élaboration d'une intervention possible dans la pratique. De plus, il y aura un contexte politique dans lequel chaque processus de traitement du passé aura lieu. La volonté politique, la légitimité politique et le pouvoir politique de divers acteurs au sein du gouvernement et de l'opposition détermineront d'une certaine

défi : s'assurer qu'un processus de traitement du passé ne suscite pas de fausses attentes, soit capable d'atteindre ses buts et puisse être pleinement financé par des acteurs domestiques ou internationaux

opportunité : élaborer un processus de traitement du passé qui est possible en pratique et qui ait de la légitimité

mesure quelles actions pourront être réalisées, quelles décisions pourront être prises ou quelles promesses seront tenues. La même chose est vraie pour le contexte régional et international dans lesquels un processus de traitement du passé est intégré. Les donateurs internationaux, les mécanismes juridiques internationaux et l'implication des Etats voisins seront autant de facteurs qui détermineront ce qui est possible dans un contexte donné et à un moment donné.

Ce cadre conceptuel illustre les différents mécanismes qui peuvent être élaborés pour faire avancer et soutenir chacun des quatre piliers et droits. Cela sous-entend que dans des contextes de possibilités restreintes, le cadre conceptuel peut apporter une base pour des points d'entrée alternatifs.

À propos de swisspeace

swisspeace est un institut de recherche sur la paix orienté vers la pratique siégeant à Berne, en Suisse. Son but est de prévenir les conflits armés et de contribuer à la résolution durable des conflits.

swisspeace est un centre d'excellence et une plate-forme d'information dans les domaines de l'analyse des conflits et de la promotion de la paix. Nous menons des recherches sur les causes des guerres et des conflits armés, nous développons des instruments pour la résolution des conflits et formulons des stratégies pour gérer les conflits et établir une paix durable. swisspeace contribue à l'échange d'information et la mise en réseau des acteurs de la promotion de la paix à travers des analyses, des rapports, des séminaires et des conférences.

swisspeace a été fondée en 1988 en tant que « Fondation suisse pour la paix » avec pour but de promouvoir la recherche indépendante sur la paix en Suisse. A ce jour, la fondation compte plus de 50 collaborateurs. Parmi ses clients les plus importants figurent le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS). La Fondation peut aussi compter sur son Association de soutien. L'organe dirigeant de swisspeace est le Conseil de fondation. Il comprend des représentants politiques, du monde scientifique et de l'administration.

swisspeace est un institut associé de l'Université de Bâle et membre de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH).